

Communiqué

Juin 2016

Inondations, intempéries : quels sont vos droits ?

Votre logement a été sinistré suite aux intempéries ?

Les juristes spécialisés de l'ADIL 41 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) se tiennent à votre disposition pour vous renseigner gratuitement sur vos droits:

- Conditions de prise en charge par les assurances,
- Démarches à effectuer,
- Relations propriétaire - locataire,...

Pour les consulter gratuitement, appelez l'ADIL 41 au 02 54 42 10 00.



Agence Départementale d'Information sur le Logement
Espace **INFO → ÉNERGIE**

34, avenue du Maréchal Maunoury -Porte C- 41000 BLOIS -
02.54.42.10.00 - fax 02.54.42.13.00

e-mail : adileie41@wanadoo.fr—Site Internet : www.adil41.org

